



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-028

PUBLIÉ LE 21 MARS 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-03-07-003 - Délégation de signature de la Trésorerie de Sauzé Vaussais Chef
Boutonne du 07-03-2018 (3 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-03-07-003

Délégation de signature de la Trésorerie de Sauzé Vaussais
Chef Boutonne du 07-03-2018

Délégation générale de signature de la Trésorerie de Sauzé Vaussais Chef Boutonne

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme BRAIN Brigitte, Contrôleur Principal**, et **Mme CHAZAL Nathalie, Contrôleur**, par le comptable chargé de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE, à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice

2°) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) d'acquiescer tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;

4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

1

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
BRAIN Brigitte	Contrôleur Principal
CHAZAL Nathalie	Contrôleur

8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BRAIN Brigitte	Contrôleur Principal	12 mois	15 000€
CHAZAL Nathalie	Contrôleur	12 mois	15 000€

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A Sauzé-Vaussais, le 07/03/2018

Le comptable, responsable de la trésorerie de Sauzé-Vaussais.

TRESORERIE
4 Ter, Place du Commerce
79 100 Sauzé-Vaussais
Michel KERRESSE
Inspectrice Divisionnaire
T0790386 Finances Publiques
des finances.gouv.fr



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS dont les noms suivent :

- Mme Brigitte BRAIN, Contrôleur Principal;
- Mme Nathalie CHAZAL, Contrôleur;

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A NIORT, le 07/03/2018

TRESORERIE
 Le Comptable de la Trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS
 4 Ter, Place du Grand Puits
 79190 SAUZE-VAUSSAIS
 Tél. 05.49.07.60.51
 T070038@doct.fr
 Michèle KERGRESSE